



RAPPORT EMPLOI COMPÉTITIVITÉ

CCE 2017-0155

Partie 2





Rapport 2016 sur la promotion de l'Emploi et la sauvegarde préventive de la Compétitivité

10.01.2017

Le rapport 2016 sur la promotion de l'Emploi et la sauvegarde préventive de la Compétitivité est composé de deux parties :

- la Partie 1 est rédigée sous la responsabilité du secrétariat du CCE
- la Partie 2 est rédigée sous la responsabilité des interlocuteurs sociaux siégeant au CCE

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Partie 2 | 5 |
| 1. Rapport des interlocuteurs sociaux concernant les aspects structurels de la compétitivité et de l'emploi | 6 |
| 1.1 Introduction | 6 |
| 1.2 Les objectifs de politique économique..... | 7 |
| 1.2.1 Garantir un niveau de vie élevé..... | 7 |
| 1.2.2 ... en augmentant notre taux d'emploi | 9 |
| 1.2.3 ...tout en assurant, au regard du coût du vieillissement, la soutenabilité des finances publiques..... | 10 |
| 1.2.4 et l'équilibre de la balance des opérations courantes | 11 |
| 1.2.5 Une plus grande cohésion sociale garantie par un haut taux d'emploi. | 11 |
| 1.2.6 ... et une protection sociale efficace et efficiente | 11 |
| 1.3 Quelques objectifs intermédiaires et constats pour la Belgique | 13 |
| 1.3.1 Une plus forte croissance de la productivité | 13 |
| 1.3.2 L'importance de la rentabilité | 14 |
| 1.3.3 La nécessité d'une évolution modérée des prix | 14 |
| 1.3.4 La nécessité d'apparier l'offre et la demande sur le marché du travail..... | 16 |
| 1.4 Quelques leviers politiques pour réaliser ces objectifs | 17 |
| 1.4.1 Institutions..... | 18 |
| 1.4.2 L'enseignement et la formation comme leviers de productivité et de cohésion sociale | 21 |
| 1.4.3 La recherche et le développement comme facteur essentiel à l'innovation | 23 |
| 1.4.4 Infrastructure..... | 24 |
| 2. Avantages non récurrents liés aux résultats | 26 |
| 2.1 Accords sectoriels | 26 |
| 2.2 CCT d'entreprises et actes d'adhésion | 26 |
| 2.3 Impact sur l'évolution des salaires..... | 27 |
| 3. Annexe : listes des travaux ayant alimenté les interlocuteurs sociaux lors de la préparation de cette deuxième partie du Rapport Emploi Compétitivité, publiée sous leur responsabilité. | 28 |

Liste de graphique

| | |
|---|----|
| Graphique 2-1: Part des avantages non récurrents liés aux résultats (en % du salaire brut ONSS, secteur privé)..... | 27 |
|---|----|

Partie 2

1. Rapport des interlocuteurs sociaux concernant les aspects structurels de la compétitivité et de l'emploi

1.1 Introduction

Le présent rapport – la partie 2 du Rapport sur la promotion de l'Emploi et la sauvegarde préventive de la Compétitivité - est rédigé sous la responsabilité des interlocuteurs sociaux (IS) siégeant au CCE.

Il reflète l'ensemble des accords conclus à ce jour entre les IS en matière d'analyse de politique économique. Ce cadre d'analyse commun est élaboré au travers du dialogue social et est le fruit d'un processus progressif initié en 2015.

En 2015, durant l'élaboration de cette deuxième partie du Rapport Emploi Compétitivité, les interlocuteurs sociaux (IS) se sont mis d'accord pour inscrire leurs travaux dans le cadre de la définition suivante de la compétitivité : « la capacité d'une économie d'améliorer, à un rythme similaire ou supérieur à celui observé dans des pays de structure comparable (Allemagne, Pays-Bas, France), le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un taux d'emploi élevé et un haut niveau de cohésion sociale, et ce de manière durable, c'est-à-dire sans détérioration de l'équilibre extérieur et en s'assurant de la soutenabilité des finances publiques ». Ce faisant, ils ont identifié plusieurs grands objectifs de politique économique.

Depuis, le processus d'élaboration de cette deuxième partie du Rapport Emploi Compétitivité permet aux interlocuteurs sociaux, grâce aux notes de discussion du secrétariat du CCE sur la base de travaux de différentes natures (notes documentaires ou méthodologiques du secrétariat, notes ou rapports d'institutions extérieures)¹, de développer les liens entre ces objectifs de politique économique, d'identifier les leviers (ou objectifs intermédiaires) ayant un impact sur ces objectifs, et les instruments (outils microéconomiques ou institutionnels) permettant d'atteindre les objectifs ou les objectifs intermédiaires de politique économique. Par ailleurs, il leur permet en particulier d'identifier les enjeux socioéconomiques.

La réflexion des IS a été guidée par des préoccupations fondamentales : notre économie est-elle compétitive ? Permettra-elle d'atteindre les objectifs que les IS se sont fixés ? Dans quelle mesure ces objectifs sont-ils atteints ? Les évolutions observées vont-elles dans la direction souhaitée ? Quels sont les éléments qui doivent être améliorés ? Quels sont donc les défis que les gouvernements devraient relever en priorité ? Avec quels instruments ? Les instruments de politique économique remplissent-ils leur rôle ? Le présent rapport exprime les réponses que les interlocuteurs sociaux apportent actuellement et en commun à ces questions.

¹ Le liste de ces travaux est reprise en annexe.

Cette deuxième partie du Rapport contribue donc à remplir trois missions principales du CCE : la première est de construire un consensus sociétal large autour de grands objectifs, d'un cadre d'analyse commun et de principes de politique économique pour assurer une pérennité de ces objectifs et de ces principes, même en cas de changement de majorité gouvernementale ; la seconde est de mettre des points à l'agenda politique en attirant l'attention des gouvernants sur les thèmes qui cristallisent les débats dans la société et ainsi contribuer à établir l'ordre des priorités de l'action gouvernementale ; la troisième est de permettre le dialogue entre les interlocuteurs sociaux représentatifs et les gouvernants. Il constitue un état des lieux de notre économie, en comparaison avec les pays de référence, en matière d'emploi et de compétitivité.

1.2 Les objectifs de politique économique

Trois objectifs doivent être poursuivis de manière simultanée : un taux d'emploi élevé, un niveau élevé de cohésion sociale et l'amélioration du niveau de vie. Et ce, en respectant deux contraintes : la soutenabilité des finances publiques et l'équilibre de la balance des opérations courantes.

Quel bilan en dresser ?

1.2.1 Garantir un niveau de vie élevé...

Cette année, afin d'approcher le niveau de vie dans notre pays, l'analyse s'est portée sur le pouvoir d'achat des particuliers, et le niveau du PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (ppa). Par ailleurs, la manière dont les revenus sont répartis est également importante pour approcher le niveau de vie dans la perspective de la cohésion sociale. (Les résultats de l'analyse menée sur la distribution des revenus sont détaillés plus bas).

Le pouvoir d'achat des particuliers est mesuré par le revenu disponible ajusté brut en termes réels par habitant². Depuis 1996, ce revenu a moins augmenté en Belgique que chez nos voisins. Expliquer ce phénomène doit tenir compte de deux choses : l'évolution des différentes composantes du revenu disponible brut réel par habitant et le poids de chacune de ces composantes dans le revenu disponible total. Plus une composante a un poids important, plus elle représente une part importante du revenu disponible total et plus son évolution aura un impact sur l'évolution agrégée de ce dernier. Ainsi, les salaires sont partout la composante la plus importante du revenu disponible³, ce qui signifie que c'est leur évolution qui contribue le plus à celle du pouvoir d'achat.

² Celui-ci se compose de plusieurs éléments. Les premiers sont les revenus primaires, c'est-à-dire les revenus directement perçus de l'activité économique des particuliers : les salaires des travailleurs, les revenus des indépendants et les revenus de la propriété. Les éléments suivants sont les divers transferts auxquels ils participent et dont ils bénéficient via l'Etat, c'est-à-dire via le système de redistribution. Il s'agit des impôts sur les revenus et des cotisations sociales à verser d'une part, des transferts sociaux et autres transferts à percevoir d'autre part, qu'ils soient monétaires ou en nature. À ce stade est constitué le revenu disponible ajusté brut. Ce revenu est aussi qualifié de réel car il est tenu compte des augmentations de prix. Enfin, le tout est divisé par le nombre d'habitants.

³ Ils représentent par ailleurs près de 50% du PIB.

Les revenus de la propriété ont quant à eux un poids moindre que celui des salaires dans le revenu disponible total, ce qui implique que leur évolution impactera moins lourdement ce dernier⁴. Il faut néanmoins souligner que les poids de ces revenus de la propriété ne sont pas identiques selon les pays. Les revenus de la propriété ont ainsi un impact potentiellement plus important en Belgique qu'en France et qu'aux Pays-Bas, mais moins important qu'en Allemagne. Enfin, le poids des impôts sur les revenus est plus élevé en Belgique que dans les trois pays de référence pour un poids équivalent des prestations sociales.

La croissance relativement plus faible du pouvoir d'achat des particuliers en Belgique par rapport aux pays de référence s'explique surtout par une augmentation moins importante du revenu primaire réel par habitant, c'est-à-dire des revenus qui proviennent du travail salarié ou indépendant et de la propriété⁵. Ceci est renforcé par le fait que ce revenu primaire a un poids plus important en Belgique qu'en Allemagne et qu'en France. Une contribution nette positive des transferts sociaux a certes atténué cet écart, mais sans le combler entièrement.

L'augmentation plus faible du revenu primaire réel par habitant en Belgique s'explique notamment par une croissance réelle moins importante de la masse salariale par habitant en comparaison à la France et aux Pays-Bas. Elle est aussi le résultat d'une baisse réelle prononcée des revenus de la propriété par habitant, alors que ces revenus ont augmenté dans les trois autres pays. Enfin, par rapport à l'Allemagne et à la France, elle est aussi la conséquence d'une baisse réelle des revenus qui proviennent de la catégorie regroupant l'excédent brut d'exploitation et les revenus mixtes⁶. Les causes sous-jacentes à cette évolution des revenus primaires plus faible en Belgique que dans les pays de référence doivent être identifiées dans le cadre des prochains rapports.

Le niveau du PIB/habitant en ppa exprime le pouvoir d'achat en termes de biens et services à la consommation.

En 2015, le niveau de PIB/habitant en ppa est inférieur en Belgique à celui de l'Allemagne et des Pays-Bas mais supérieur à celui de la France. On remarque que la Belgique se situe en tête de classement pour deux composantes : la durée du travail et la productivité horaire belges sont plus élevés. Mais cela n'est pas suffisant pour permettre à la Belgique de disposer d'un niveau de PIB/habitant en ppa supérieur à celui des pays voisins. En effet, les taux d'activité et d'emploi plus faibles en Belgique que dans les 3 pays de référence compensent et au-delà l'avantage en termes de productivité et de durée du travail. On voit d'ailleurs que si l'Allemagne a un PIB/habitant plus élevé, c'est essentiellement en raison d'un niveau de taux d'emploi plus élevé. Il conviendrait de comprendre dans les rapports futurs pourquoi la Belgique n'a pas pu profiter de son niveau de productivité pour avoir un niveau de PIB/habitant en ppa plus élevé que dans les autres pays et s'il existe un lien entre ce niveau élevé de productivité et la faiblesse du taux d'emploi ou si c'est plutôt la durée de travail élevée qui détermine le taux d'emploi plus faible.

⁴ Ils pèsent par ailleurs près de 10% du PIB.

⁵ Pour la composition du revenu disponible ajusté brut réel par habitant, voir la note de bas de page 1, en page précédente.

⁶ Concernant ces derniers, associés à l'activité indépendante, ils ont connu une baisse réelle qui, pour l'ensemble de la période, est de même ampleur que celle constatée en Allemagne et en France mais qui dénote avec la hausse réelle observée aux Pays-Bas. On notera toutefois une reprise de la croissance réelle des revenus mixtes par habitant en Belgique depuis 2012, contre une relative stabilité aux Pays-Bas et une poursuite de la décroissance en France. Les revenus réels des indépendants en Allemagne continuant eux à progresser

1.2.2 ... en augmentant notre taux d'emploi ...

L'objectif EU2020, qui implique un nombre très élevé de créations d'emplois, semble peu réaliste. Le scénario de référence qui semble le plus approprié est celui établi par le Comité d'étude sur le vieillissement, dans son rapport de 2015. En effet, ce dernier intègre la réforme des pensions (et régime de chômage avec complément d'entreprise - RCC) qui a un impact important sur le coût futur du vieillissement, et fait dès lors partie des choix politiques posés pour financer cette évolution.

Les IS choisissent donc de monitorer l'objectif de trajectoire du taux d'emploi du CEV défini en 2015, qui répond au choix de politique économique exprimé par la définition de l'objectif budgétaire à moyen terme (MTO). En 2015, le taux d'emploi observé était très légèrement supérieur à celui de la trajectoire (le scénario indiquait un taux d'emploi de 65,2% en 2015, celui observé atteint 65,3%).

Le taux d'emploi étant la proportion de personnes ayant un emploi parmi celles en âge de travailler, l'objectif dépend non seulement de l'évolution de l'emploi et mais aussi de la réalisation des prévisions démographiques.

Une évolution démographique différente des perspectives utilisées par le CEV dans son rapport 2015 peut donc avoir un impact sur le taux d'emploi et sur la capacité de l'économie à générer de la valeur ajoutée.

En matière d'emploi, quel est l'objectif en termes de croissance de l'emploi nécessaire pour coller au scénario souhaité de stimulation de la croissance, c'est-à-dire pour générer la valeur ajoutée nécessaire au financement de notre système social sans mettre à mal la soutenabilité des finances publiques dans le contexte du vieillissement ? Et sans mettre à mal l'équilibre de la balance des opérations courantes ?

Notre dynamique d'emploi permettra-t-elle d'atteindre cet objectif ? L'évolution de l'emploi correspond-elle à la trajectoire attendue ?

Plus que le nombre de personnes en emploi, ce qui détermine la production (et par là la valeur ajoutée créée) est le volume de travail presté. La durée du travail, qui permet de passer d'un concept à l'autre, est donc également une variable importante. Le modèle fait l'hypothèse que la durée du travail est stable sur le long terme, mais l'évolution depuis 1996 questionne cette hypothèse. Pour 2015, on observe que l'évolution de la durée du travail dans les branches marchandes a baissé, alors que le scénario de référence prévoyait une légère augmentation. A plus long terme, on observe que la durée du travail a une tendance à la baisse sur la période d'observation de la loi (=depuis 1996). Si cette hypothèse ne s'avérait en effet pas réalisée, atteindre le coût prévu du vieillissement supposerait, toutes choses égales par ailleurs, un accroissement supplémentaire du nombre de personnes en emploi ou de la productivité horaire.

La dynamique du volume de l'emploi observée depuis 1996 pourra-t-elle se poursuivre dans le futur sans détérioration de la soutenabilité des finances publiques et de la balance des opérations courantes ? Une analyse approfondie du modèle de croissance de l'emploi au cours des 20 dernières années et de sa durabilité apportera un élément de réponse dans les futurs rapports.

1.2.3 ...tout en assurant, au regard du coût du vieillissement, la soutenabilité des finances publiques...

La dernière estimation de l'indicateur de soutenabilité des finances publiques indique que la Belgique devra fournir des efforts importants pour garantir la soutenabilité de ses finances publiques. Ces efforts représentent 2,7% du PIB potentiel⁷ et sont principalement destinés à faire face aux coûts budgétaires du vieillissement, avec pour objectif d'assurer l'avenir de son modèle social. Les engagements pris envers l'Union européenne à travers son Programme de stabilité 2016, visant à se doter d'une position budgétaire consistante avec la participation à l'Union monétaire permettront d'y contribuer dans le court terme. En effet, ces efforts à court et long terme sont liés : réaliser un effort de 1,8% du PIB permettra de réduire partiellement l'écart de soutenabilité. Mais il ne suffira pas à faire face à l'entièreté des coûts du vieillissement⁸.

Assurer la soutenabilité des finances publiques ne relève pas que des efforts budgétaires. La concrétisation du scénario de référence du CEV en matière de coût du vieillissement implique que les facteurs structurels de croissance de la productivité et de taux d'activité et d'emploi, en un mot la croissance potentielle, se concrétise. L'importance de ces facteurs structurels a été illustrée par les analyses de sensibilité. Notamment, des gains de productivité suffisants et des taux d'activité et d'emploi élevés sont essentiels pour assurer la soutenabilité des finances publiques grâce à leurs effets sur la croissance économique.

Or la réalisation de ces hypothèses du scénario de référence du CEV 2016 quant à ces deux variables demanderait un effort de politique économique considérable. Si les facteurs structurels comme la croissance de la productivité ou du taux d'emploi font défaut, la croissance de la valeur ajoutée sera trop faible pour assurer la soutenabilité des finances publiques. Il faudra dès lors recourir avec plus de force à l'outil budgétaire qui peut lui-même avoir des effets néfastes sur la croissance et donc, in fine, sur la soutenabilité des finances publiques mais également sur la soutenabilité sociale. Depuis au moins deux décennies, on observe une tendance longue de ralentissement de la croissance de la productivité en Belgique. On est loin de ce qu'exige le scénario de référence du CEV 2016, qui impliquerait un doublement de la croissance de la productivité (1,5% en 2035 contre 0,7% attendu pour la période 2016-2021 et contre 0,5% pour la période 2008-2015). Une analyse approfondie de cette problématique est nécessaire.

⁷ Cet indicateur indique qu'un effort total de 2,7% du PIB potentiel au niveau du solde primaire structurel devrait être réalisé afin de garantir des finances publiques soutenables à long terme. De cet indicateur, 2,3% du PIB potentiel sont à attribuer à la composante « évolutions de long terme », qui représente le coût futur du vieillissement.

⁸ À politiques inchangées, les finances publiques belges ne respecteront pas la trajectoire définie dans le Programme de stabilité de 2016, la Belgique n'atteignant pas l'équilibre structurel qu'elle s'est fixé à l'horizon 2018. Selon les dernières projections, un effort de 1,8% du PIB restera en effet à réaliser en 2018 si la Belgique veut atteindre son MTO. Il est à noter que le Conseil Supérieur des Finances a pris en compte, dans son avis d'avril 2016 sur la trajectoire budgétaire du Programme de stabilité de 2016-2019, un scénario dans lequel l'équilibre structurel est atteint en 2019 et non en 2018. Cette trajectoire a été retenue par le Conseil Supérieur des Finances qui remarque qu'il est possible de reporter l'atteinte du MTO d'un an tout en respectant les critères de réduction de la dette auxquels la Belgique est soumise en raison de son haut taux d'endettement. Ce report permettrait notamment de répartir l'effort total sur un plus grand nombre d'années et de donc de répartir le poids que cet effort pourrait représenter sur la croissance économique et l'emploi. Néanmoins, en raison de son haut taux d'endettement et de sa forte exposition à de futures hausses des taux d'intérêt, la Belgique ne peut pas reporter l'effort budgétaire indéfiniment.

A cet égard, Il faut souligner le rôle important que jouent les investissements publics lorsqu'ils contribuent à accroître le potentiel productif de l'économie. Les investissements publics ne doivent pas uniquement être vus sous l'angle des dépenses, mais aussi sous l'angle des bénéfices à long terme qu'ils peuvent engendrer en termes de croissance. Ceci est vrai pour l'ensemble des mesures publiques prises pour accroître la croissance potentielle.

Un autre enjeu pour les finances publiques est la numérisation de l'économie. C'est pourquoi, les IS se pencheront aussi d'une part sur les effets potentiels des développements numériques sur la croissance potentielle et ses composantes et d'autre part, sur leur impact sur les finances publiques.

1.2.4 et l'équilibre de la balance des opérations courantes

Un autre enjeu consiste à garantir que la croissance potentielle ne s'accompagne pas d'un déficit de la balance des opérations courantes. Aucun problème ne se pose à court terme grâce à la position extérieure créditrice de la Belgique, mais il conviendra d'éviter les déficits structurels. L'équilibre récent de la balance des opérations courantes et l'amélioration observée durant la période de projection ont été favorisés par les faibles prix pétroliers et une stabilisation des parts de marché à l'exportation, ce qui témoigne d'une compétitivité extérieure accrue. Le CEV prévoit une augmentation de la croissance potentielle via un doublement de la croissance de la productivité, ce qui implique une progression plus rapide de la demande intérieure. Il faut veiller à ce que la demande intérieure évolue de manière à ce que l'équilibre de la balance des opérations courantes soit conservé.

1.2.5 Une plus grande cohésion sociale garantie par un haut taux d'emploi.

L'accroissement du taux d'emploi, par une inclusion d'un plus grand nombre dans le monde du travail, peut être vecteur d'une plus grande cohésion sociale. Il est important de porter attention aux personnes / catégories de personnes qui ne peuvent pas (entièrement) participer au marché du travail.

Le développement de l'emploi est-il inclusif, c'est-à-dire cohérent avec l'objectif de cohésion sociale ? Deux questions principales émergent. Tout d'abord, observe-t-on des différences d'accès à l'emploi en fonction de l'âge, du niveau de qualification / fonction, d'origine et de genre ? L'accès à l'emploi ne se répartit pas uniformément au sein de la population. Outre le fait que la Belgique présente le taux d'emploi (pour l'ensemble de l'économie) le plus faible des pays de référence, elle fait également partie des pays qui ont les disparités les plus fortes. En effet, lorsque l'on observe les différences entre les tranches d'âge, le pays de naissance ou encore la qualification, c'est en Belgique que les différentiels de taux d'emploi sont les plus élevés. Dans un second temps, on s'interroge sur les caractéristiques de ces emplois : emplois temporaires, emplois prestant fréquemment des heures atypiques et la proportion du travail à temps partiel qui est involontaire ? Ces caractéristiques ne se répartissent pas non plus de manière uniforme en fonction de l'âge, du genre, de la qualification ou de l'origine.

1.2.6 ... et une protection sociale efficace et efficiente

Notre système social est, au travers des mécanismes de la sécurité sociale, un vecteur essentiel de redistribution. Il contribue dès lors fortement aux résultats en matière de distribution de revenu et à réduire le taux de risque de pauvreté.

A travers une analyse de la distribution du revenu disponible (c'est-à-dire après transferts sociaux⁹), les IS ont pu constater que malgré ses performances générales assez bonnes en termes de distribution des revenus par rapport aux autres pays UE15, la Belgique enregistrait des inégalités relativement élevées entre les bas revenus et le revenu médian. Les inégalités entre les hauts revenus et le revenu médian sont relativement limitées, ce qui explique une performance assez bonne en moyenne.

Le taux de risque de pauvreté relative (seuil de 60% du revenu disponible équivalent médian national) et le taux de risque de pauvreté absolue (privation matérielle) sont relativement élevés en Belgique.

Ainsi, en Belgique, les inégalités concernent surtout les bas revenus et au sein de cette catégorie de la population, beaucoup ont un revenu qui les expose au risque de pauvreté. Pourtant, de 2007 à 2013, la situation absolue des personnes exposées au risque de pauvreté s'est améliorée mais leur situation relative s'est détériorée. En effet, la croissance de leur revenu a été moins rapide que celle des revenus supérieurs.

Un taux de risque de pauvreté élevé en Belgique par rapport aux autres pays de l'Europe des 15 est observé chez les personnes qui vivent dans un ménage pauvre en travail, c'est-à-dire dans un ménage où les membres en âge de travailler ne travaillent pas ou peu. De plus, en raison d'un phénomène de polarisation des emplois, la part de la population qui vit dans un ménage pauvre en travail est importante en Belgique.

Face à ces constats, les IS identifient deux défis principaux. Premièrement, il faut réduire la polarisation du marché du travail et donc le nombre de ménages pauvres en travail. Ceci implique de combiner d'une part, la création d'emplois de qualité et d'autre part, la levée des barrières à l'accès à ces emplois auxquelles sont confrontées les personnes qui vivent dans des ménages pauvres en travail. Deuxièmement, il faut s'assurer d'un système de redistribution efficace et efficient afin de protéger les individus de la pauvreté.

Pour pouvoir répondre à ces deux défis, il faut améliorer nos connaissances à plusieurs niveaux. D'abord, il faut définir avec précision ce qu'est un emploi de qualité et ce que sont les barrières à l'accès à ces emplois pour les personnes qui vivent dans des ménages pauvres en travail. Enfin, une analyse doit être menée pour mieux connaître la situation de certaines catégories de la population (en particulier les indépendants).

Quels leviers actionner pour améliorer le niveau de vie, la cohésion sociale et le taux d'emploi d'une manière durable ? Aux points suivants, les IS mettent en évidence plusieurs objectifs intermédiaires (point 2) et instruments (point 3) de politique économique qui requièrent prioritairement l'attention des politiques et qui peuvent les guider lors de la définition de leur programme d'actions.

⁹Il est à noter qu'une prochaine note documentaire du secrétariat s'attachera à identifier l'impact de notre système de redistribution sur la distribution du revenu (c'est-à-dire une comparaison des revenus avant et après transferts).

1.3 Quelques objectifs intermédiaires et constats pour la Belgique

1.3.1 Une plus forte croissance de la productivité ...

On observe depuis le début du nouveau millénaire une baisse substantielle de la croissance du PIB/habitant. Cette baisse est en grande partie imputable à une croissance de la productivité plus faible, davantage encore que dans les pays voisins. Si nous voulons maintenir le niveau de prospérité et la soutenabilité financière de notre modèle social, il conviendra d'examiner les moyens de faire croître plus rapidement la productivité.

... exige un niveau suffisant de dynamisme entrepreneurial

La croissance de la productivité exige un niveau suffisant de dynamisme entrepreneurial. Concrètement, un nombre suffisant d'entreprises florissantes doit voir le jour et se développer. Il importe également de ne pas faire obstacle à la contraction et la fermeture d'entreprises peu productives. Les données disponibles au niveau des entreprises révèlent en effet des différences énormes en termes de niveau de productivité. Lorsque le dynamisme entrepreneurial est suffisamment important, les moyens de production peuvent être déplacés là où ils sont utilisés de façon plus efficiente. Accroître le dynamisme entrepreneurial renforce en outre la concurrence, avec pour effet un impact positif sur l'innovation.

Un niveau suffisant de dynamisme entrepreneurial implique à la fois la création de nouvelles entreprises et une expansion/croissance suffisamment rapide des entreprises les plus productives. En effet, plus la taille des entreprises les plus productives est grande, plus leurs bonnes performances contribuent à la croissance économique. Les entreprises en croissance sont responsables directement d'une grande partie de la croissance totale de l'emploi dans un pays ou une région, mais aussi indirectement via des effets de spillover et de réseau. Les entreprises en croissance remplissent donc un rôle moteur pour le reste du tissu économique.

Il est compliqué de prévoir quelles seront les entreprises qui, en définitive, connaîtront une expansion. On peut affirmer que l'essentiel des entreprises en croissance – quelle que soit la mesure de croissance choisie – sont jeunes. Il en résulte notamment que le développement d'entreprises en croissance exigera également la création suffisante de nouvelles entreprises. Mais en règle générale, les caractéristiques d'une entreprise ont une valeur prédictive particulièrement faible quant à la probabilité d'une forte croissance. Certains facteurs contextuels peuvent en revanche accroître sensiblement les probabilités d'expansion (cf. infra).

De manière générale, outre la création suffisante de nouvelles entreprises et la disparition d'entreprises trop peu productives, la présence d'entreprises en croissance peut également être considérée comme une indication de la capacité d'une économie à canaliser des moyens de production limités dans des entreprises productives et innovantes et, partant, du dynamisme d'une économie.

Selon les chiffres disponibles, le dynamisme entrepreneurial en Belgique est limité. Tant le taux de création brut que le taux de disparition d'entreprises sont faibles dans notre pays. Et bien que le développement de start-ups soit élevé en Belgique par rapport aux autres pays, les performances en matière de développement des entreprises occupant au moins 10 travailleurs sont sensiblement moins bonnes.

... exige une innovation suffisante

La structure des économies de marché, on l'a vu, varie en permanence. De par le monde, les dirigeants d'entreprises sont en recherche permanente de nouveaux produits et services et de méthodes de production innovantes et moins chères. Ils tentent ainsi de mieux répondre aux besoins/souhaits des clients et, partant, de maximiser leur position concurrentielle. Les entreprises qui y parviennent se développeront. Celles qui ne réalisent pas (ne peuvent pas réaliser) les adaptations internes nécessaires se contracteront ou disparaîtront. Plutôt que de subir passivement ce processus de destruction créative, il faut s'efforcer d'orienter la transformation vers des activités à forte intensité de connaissances afin de sauvegarder la croissance et l'emploi. La stimulation de l'innovation jouera à cet égard un rôle crucial. Les investissements judicieux dans la R&D sont considérés comme une contribution importante au processus d'innovation. Il convient pour ce faire d'assurer une coordination efficace entre les différents niveaux de pouvoir.

En outre, la R&D est également liée à la capacité d'absorption des entreprises, qui détermine le degré de diffusion technologique entre les entreprises. Cette diffusion technologique est importante au vu des écarts de productivité très conséquents entre les entreprises. Il importe dès lors que les conditions de la recherche et du développement et, plus généralement, les conditions de l'innovation, incitent suffisamment les entreprises à effectuer de la R&D et à innover. (Ce point est détaillé plus bas).

1.3.2 L'importance de la rentabilité

Pour produire, les entreprises doivent être suffisamment rentables. Or, il se peut que dans certains cas (dans certaines branches ou sous-branches), la rentabilité ne soit pas suffisante pour satisfaire la demande. Cette demande se retrouve donc soit insatisfaite, soit satisfaite par les entreprises situées à l'étranger.

Dans ces cas précis, une augmentation de la rentabilité, et partant, des investissements et des exportations, peut augmenter l'emploi et donc contribuer à atteindre les objectifs de compétitivité. A condition toutefois que cette augmentation de la rentabilité n'aille pas à l'encontre des autres objectifs retenus dans la définition de la compétitivité comme le niveau de vie et la cohésion sociale. La Belgique a-t-elle un problème de rentabilité qui limite sa capacité de créer des emplois ? Est-il assez rentable de produire en Belgique ? Ces questions feront l'objet d'une analyse l'année prochaine. Cette analyse visera à déterminer d'une part, s'il y a un problème de rentabilité dans certaines branches voire sous-branches et d'autre part, quelles en sont les conséquences en particulier sur l'emploi et sur les investissements.

1.3.3 La nécessité d'une évolution modérée des prix

L'évolution modérée des prix est un objectif intermédiaire important pour l'instauration d'une économie compétitive. Les prix à la consommation ont en effet un impact sur le pouvoir d'achat et donc sur le niveau de vie de la population. Ils ont également un impact sur le coût salarial via l'indexation automatique. En plus des prix à la consommation, les prix des biens/services B2B ont également leur importance pour la compétitivité, puisque ceux-ci sont utilisés comme intrants dans d'autres secteurs. Ainsi, des prix inférieurs et/ou une qualité plus élevée ont un effet direct sur les coûts des consommateurs de ces biens/services.

Une analyse des prix nous apprend toutefois que la période de recul de l'inflation entamée en 2011 a pris fin en Belgique en 2015. En revanche, l'inflation a continué à baisser en 2015 dans les pays voisins. Elle était donc plus élevée de 0,5 pp en Belgique qu'en moyenne dans les pays voisins. En 2016, cet écart d'inflation en défaveur de la Belgique s'est encore accentué. L'inflation sous-jacente – hors catégories de produits à prix volatils « produits alimentaires non transformés » et « vecteurs énergétiques » – semble également plus persistante en Belgique qu'en moyenne dans les pays voisins.

Alors que, dans les pays voisins, l'inflation sous-jacente a poursuivi son ralentissement entamé en 2013 pour s'établir à 0,8 % en moyenne en 2015, elle est restée stable en Belgique à un niveau deux fois plus élevé que dans les pays voisins, à savoir 1,6 %. La hausse de l'inflation en Belgique en 2015 est largement imputable à une série de mesures des pouvoirs publics. La forte augmentation du prix de l'électricité s'explique principalement par la décision de faire repasser le taux de TVA de l'électricité de 6 % à 21 % en septembre 2015 dans le cadre du financement du tax shift et par une augmentation des tarifs de distribution d'électricité (due en grande partie à des mesures publiques). D'autres mesures publiques ont eu un impact majeur en 2015 sur l'évolution des prix. Les prix des services, en particulier, ont été grandement influencés en 2015 par des décisions administratives¹⁰. Le prix d'autres services réglementés a aussi fortement augmenté au cours de ces dernières années. Citons à titre d'exemple les titres-services, la collecte des déchets, les égouts... Selon la BNB, cinq sixièmes de l'inflation totale en 2015 est imputable à des mesures publiques. Le deuxième rapport trimestriel 2016 de l'Observatoire des prix pointe également du doigt une série d'interventions publiques ayant accéléré l'inflation. Ainsi, en Région flamande, la cotisation Fonds énergie a été relevée en mars 2016, ce qui a fait croître les prix de l'électricité. Et l'augmentation des accises, respectivement en novembre 2015 et janvier 2016, explique l'inflation élevée des boissons alcoolisées et du tabac.

En considérant une période plus longue, ce sont surtout les prix des services et des produits alimentaires transformés qui ont fortement augmenté. Ce sont également ces catégories qui ont le plus contribué en 2015 à l'inflation totale. Ces deux catégories ont également apporté la plus forte contribution à l'écart d'inflation avec les pays voisins en 2015.

Compte tenu de l'importance des prix pour la compétitivité, les interlocuteurs sociaux estiment qu'il est essentiel de surveiller le niveau et l'évolution de ceux-ci. Comme indiqué précédemment, il faut non seulement s'intéresser aux prix à la consommation, mais aussi aux prix des biens/services B2B. En effet, les services constituent une part importante des inputs des entreprises et on constate une évolution des prix dans les branches des services plus rapide en Belgique que dans les pays de référence. Ceci contribue à la baisse de la rentabilité dans l'industrie, où l'on constate une évolution des prix des inputs intermédiaires plus rapide que celle des prix des outputs.

Les interlocuteurs sociaux considèrent qu'il est important, une fois le diagnostic établi, de pouvoir expliquer dans une deuxième phase les divergences observées en matière d'évolution et de niveau des prix. À cet effet, des analyses macro ne seront pas suffisantes. Pour en connaître les causes, il sera nécessaire de réaliser des études détaillées au niveau des marchés de produits/services spécifiques, en ce compris en analysant la réglementation qui a un impact sur le fonctionnement de ces marchés.

¹⁰ Ainsi, l'indice de la catégorie « enseignement » a augmenté de 29 % en octobre suite à la décision du gouvernement flamand de relever sensiblement les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur. Un autre exemple de l'influence des prix réglementés est la hausse de 6 % de la catégorie « frais médicaux » en janvier 2015 suite à une harmonisation du ticket modérateur chez les spécialistes.

1.3.4 La nécessité d'apparier l'offre et la demande sur le marché du travail

La stimulation de l'emploi requiert un bon fonctionnement du marché du travail, qui a pour résultat la meilleure adéquation possible entre, d'une part, la demande de travail des entreprises et d'autre part, l'offre de travail des travailleurs.

C'est loin d'être toujours le cas : on observe de nombreux obstacles à la rencontre entre l'offre et la demande de travail.

Une diminution des difficultés d'appariement pourrait contribuer à augmenter le taux d'emploi. D'où viennent ces difficultés d'appariement ? Pour analyser cette question, une étude des fonctions critiques et de leurs causes s'est avérée nécessaire. Plusieurs éléments ont pu être mis en évidence¹¹.

Les fonctions critiques touchent principalement les métiers techniques, commerciaux, logistiques, liés au transport et à l'enseignement (avec quelques accents régionaux). Les métiers techniques et manuels souffrent d'ailleurs d'un déficit d'image. Les fonctions critiques mettent en évidence des défis pour la compétitivité de la Belgique. D'une part, la pénurie d'enseignants à Bruxelles pose problème pour la qualité de l'enseignement bruxellois et donc, peut exacerber les inadéquations de compétences sur le marché du travail. D'autre part, la pénurie qui touche les métiers techniques (et notamment les ingénieurs) peut affaiblir les capacités d'innovation de la Belgique

Quelles sont les causes des difficultés d'appariement ? Différentes causes ont pu être identifiées. Les inadéquations de compétences (inadéquations en termes de diplômes obtenus, d'expérience professionnelle, de connaissances linguistiques, etc. des candidats par rapport à ce que les recruteurs demandent) sont un des principaux obstacles à l'appariement. En effet, la dispersion des taux d'emploi et de chômage entre les différents niveaux de compétences est parmi les plus importantes de l'UE. Ces inadéquations de compétences sont d'autant plus importantes qu'en Belgique, le taux d'emploi de la population qui est faiblement qualifiée est relativement peu élevé. La durée passée au chômage joue un rôle dans les inadéquations de compétences en affectant le savoir-faire du demandeur d'emploi, sa motivation et en faisant parfois peur aux employeurs. Il existe également des inadéquations géographiques en Belgique et dans les trois Régions. Celles-ci, reflétées par une dispersion très élevée des taux de chômage provinciaux, sont exacerbées notamment par les problèmes de mobilité que connaît notre pays et l'accès au logement plus compliqué dans les zones riches en emploi pour des raisons financières pour les plus bas qualifiés. Les inadéquations géographiques – autre cause - existent également dans les trois Régions du pays. D'autres éléments peuvent jouer un rôle dans les difficultés d'appariement : les incitants à être en emploi (structure des salaires et des allocations, structures de service aux personnes ...), les conditions de travail défavorables.

¹¹ Cette étude s'est notamment basée sur les données régionales. Différentes méthodologies et nomenclatures ont été utilisées par chacun des services publics pour l'emploi (SPE) pour l'identification des fonctions critiques et de leurs causes ne sont pas harmonisées. Un manque de coordination et d'harmonisation entre les différents services publics de l'emploi concernant ces différentes méthodologies et nomenclatures utilisées par les appareils statistiques respectifs des SPE rendent difficiles une comparaison rigoureuse entre les régions ainsi que l'établissement de constats à l'échelle nationale. Or, une comparaison entre régions ainsi que des constats pour l'ensemble du marché du travail belge permettraient d'affiner les politiques économiques. De plus, ce manque d'harmonisation a également un impact sur l'appariement sur le marché du travail puisqu'il rend plus difficile une coordination entre régions et donc une mobilité interrégionale. Les statistiques portant sur la part des marchés des différents SPE sont relativement anciennes (de 2007). Les interlocuteurs sociaux souhaiteraient disposer de statistiques actualisées.

Les interlocuteurs sociaux constatent également différents freins à l'appariement concernant certaines catégories de personnes (comme les pièges financiers, le niveau de qualification, le manque de structure de services aux personnes). Une étude ultérieure serait nécessaire afin d'identifier le nombre de personnes touchées par ceux-ci. Il est à noter qu'un des obstacles à l'appariement pourrait être lié à un problème de discrimination à l'embauche. Cependant, ce phénomène semble être d'importance mineure pour des fonctions relativement difficiles à pourvoir.

1.4 Quelques leviers politiques pour réaliser ces objectifs

Le monde politique dispose de différents « leviers/instruments » pour influencer les objectifs précités. Il est important qu'une politique visant à stimuler une économie compétitive fasse intervenir différents instruments complémentaires. En effet, une économie compétitive requiert non seulement la création de croissance économique et d'emplois de qualité, mais aussi une répartition équitable des revenus et la protection des individus vivant dans la pauvreté.

À court terme, ces objectifs peuvent être contradictoires. Comme indiqué ci-avant, la destruction créative et l'innovation sont indispensables pour la croissance à long terme et la création d'emplois à long terme. Comme vu plus haut, on observe une polarisation du marché du travail en Belgique, qui a des conséquences négatives sur la cohésion sociale. La numérisation de l'économie joue un rôle dans cette polarisation du marché du travail. En effet, les développements technologiques contribuent à la modification de la structure de l'emploi. La structure de l'emploi ou structure professionnelle désigne la répartition de l'emploi selon certaines caractéristiques, en l'occurrence le niveau d'instruction et, corrélativement, le salaire. Les métiers faisant intervenir de nombreuses tâches routinières sont plus exposés à l'automatisation. Un changement structurel s'opère des emplois moyennement rémunérés et qualifiés vers des emplois faiblement rémunérés et qualifiés d'une part, et vers des emplois hautement qualifiés et mieux rémunérés d'autre part. Ce glissement (« polarisation de l'emploi ») a déjà été observé également dans l'UE-15 et en Belgique. Entre 2000 et 2013, la part des fonctions moyennement qualifiées dans notre pays a baissé de 3,3 points de pourcentage, tandis que la part des fonctions faiblement qualifiées est restée stable et la proportion d'emplois hautement qualifiés s'est accrue de 3,9 points de pourcentage. Les mêmes tendances s'observent dans l'UE-15, mais de façon encore plus prononcée.

Deux questions principales de politique économique se posent en lien avec la numérisation de l'économie et plus généralement le développement technologique : quel est/sera son impact sur l'emploi en Belgique ? La Belgique pourra-t-elle, d'une part, transformer les opportunités qu'elle offre en créations d'emploi et, d'autre part, en minimiser les risques ?

Afin d'y répondre, plusieurs thèmes méritant des analyses complémentaires ont été inscrits dans le programme de travail des interlocuteurs sociaux pour les prochains mois : l'identification des secteurs et des professions qui seront le plus touchés par la numérisation en Belgique et l'analyse des dynamiques qui sont à la base de cette polarisation de l'emploi ; le suivi du pilier « Administration numérique ».

Toutefois, à court terme, ces changements créent des gagnants mais aussi des perdants : en effet, si des entreprises sont créées et se développent, d'autres disparaissent et des personnes perdent leur emploi. Il est important que ces personnes soient accompagnées dans leur transition vers un autre emploi ou qu'elles soient prises en charge si cela ne fonctionne pas. Une politique axée sur la stimulation de la productivité ne peut donc pas être considérée indépendamment d'autres domaines politiques comme la politique de formation, la politique du marché du travail, la législation sur les faillites... Mais dans ce cadre, il faut aussi s'assurer d'un système de redistribution efficace et efficient afin de protéger les individus de la pauvreté.

Par ailleurs, comme vu plus haut, afin de réduire la polarisation du marché du travail et donc le nombre de ménages pauvres en travail grâce à la création d'emplois de qualité, il importe de lever les barrières à l'accès à l'emploi – et à l'emploi de qualité en particulier – auxquelles sont confrontées les catégories à risque.

De manière générale, les interlocuteurs sociaux identifient trois grandes catégories de leviers politiques : les Institutions, l'Intelligence et l'inspiration, et l'Infrastructure. Dans le texte ci-dessous, nous indiquons pour chacune des catégories une série d'éléments qui sont considérés comme des défis (potentiels) par les interlocuteurs sociaux. La liste n'est pas exhaustive, mais résulte de discussions concernant les notes documentaires en cours d'élaboration. L'ordre des éléments n'est en aucun cas un ordre prioritaire. L'analyse de quelques-uns de ces défis se poursuivra dans le courant de l'année prochaine.

1.4.1 Institutions

Une économie compétitive requiert des institutions qui fonctionnent bien et qui fournissent les incitants appropriés à la population. Plus concrètement, il s'agit de tous les systèmes économiques, politiques et sociaux qui prévoient un cadre pour des transactions efficaces.

Des réglementations qui réalisent les objectifs socio-économiques aussi efficacement que possible

Des réglementations seront évidemment nécessaires pour réaliser les objectifs socio-économiques précités. Il est important que l'on essaie de réaliser ces objectifs de la manière la plus efficace possible. Certains éléments indiquent que des améliorations sont possibles en Belgique sur le plan des procédures administratives. Citons à titre d'exemple le coût élevé de l'enregistrement et du transfert de propriété¹². Des progrès pourraient aussi être réalisés en termes d'intégration des TIC, ce qui permettrait d'abaisser les coûts liés aux transactions dans le cadre des services publics.

Les interlocuteurs sociaux souhaitent expliciter davantage le problème des « procédures administratives » et le problème de l'enregistrement et du transfert de propriété d'ici au prochain Rapport Emploi Compétitivité.

Au-delà des procédures, il convient aussi de s'intéresser à la qualité générale de la réglementation. Il s'agit ainsi, pour toute nouvelle réglementation, de se poser la question de savoir si la réglementation prévue atteint son objectif et s'il n'existe pas de meilleures alternatives. Certaines décisions politiques, bien qu'elles puissent avoir pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises, rendent la réglementation plus complexe en y insérant toute une série d'exceptions. La cohérence et la clarté sont

¹² Doing Business retrace l'ensemble des procédures, les délais et les coûts pour qu'une entreprise puisse acheter une propriété à une autre entreprise. Seuls les coûts officiels prévus par la loi sont comptabilisés (les frais, les droits de transfert, les droits de timbre et autres versements à effectuer à la conservation foncière, aux notaires, aux organismes publics ou à des juristes). Les autres taxes (p.ex. l'impôt sur les plus-values) ne sont pas prises en considération.

importantes. Il importe également que la réglementation ne soit pas modifiée en permanence. Certains éléments indiquent que la qualité de la réglementation belge s'est améliorée au cours de la dernière décennie, mais que les progrès ont été très limités depuis cinq ans. Les interlocuteurs sociaux souhaitent également examiner ce point plus en détail l'an prochain. Par ailleurs, les IS soulignent l'importance d'une coordination entre les différents niveaux de pouvoir (fédéral et régional).

Un cadre institutionnel garantissant le bon fonctionnement du marché

Selon la CE, le fonctionnement sous-optimal de certains marchés de produits en Belgique contribue à l'écart d'inflation avec les pays voisins (cf. supra). La Belgique a donc besoin d'institutions garantissant un niveau suffisant de fonctionnement des marchés. Une autorité de concurrence effective et efficace constituera sans aucun doute un élément important. Il est nécessaire également d'instaurer un cadre réglementaire qui permette le fonctionnement de l'offre et de la demande. Des éléments indiquent que des améliorations sont possibles en la matière dans certains secteurs de services. La réglementation des services professionnels est l'une des plus restrictives d'Europe, ce qui crée des barrières à l'entrée pour les nouvelles entreprises.

Un système judiciaire efficace doit rendre les règles contraignantes

La réglementation est une chose, mais il est tout aussi important de faire respecter celle-ci. Par conséquent, la qualité, l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire sont des éléments cruciaux pour la compétitivité. Selon le 2016 EU Justice Scoreboard, des progrès peuvent encore certainement être réalisés pour accroître l'efficacité du système judiciaire belge. Le potentiel des TIC dans le système judiciaire pourrait aussi être mieux utilisé.

Des institutions financières adéquates, également pour les entreprises en croissance

S'agissant des institutions financières, les interlocuteurs sociaux demandent qu'un intérêt particulier soit accordé au financement de la phase de croissance des entreprises. D'autres instruments que le financement bancaire sont indiqués pour les entreprises en croissance, mais celles-ci n'utilisent que rarement ces instruments de financement alternatifs. Le capital-risque, en particulier le capital « upscale », est relativement peu développé en Belgique (offre très fragmentée de capital-risque et échelle insuffisante). De ce fait, les entreprises en croissance freinent leur expansion ou se tournent vers des investisseurs étrangers. Ce point est examiné plus en détail par la sous-commission « Secteur financier ».

Un cadre institutionnel favorable à l'emploi

L'impact sur l'emploi doit également être pris en compte lors de la mise en place des institutions. La création d'emploi est influencée par différents éléments. Une politique du marché du travail efficace exigera donc une coordination entre plusieurs domaines politiques : emploi, enseignement, inclusion sociale, migration et intégration.

La politique fiscale a également un impact : la charge élevée sur le travail en Belgique a un impact négatif sur la croissance de l'emploi.

La fiscalité sur le travail, le capital et la consommation

En effet, en modifiant les prix relatifs, les changements fiscaux et parafiscaux affectent les comportements des agents économiques (notamment par le biais de la négociation salariale) et influencent dès lors la croissance économique, l'emploi, la cohésion sociale, et la soutenabilité financière de l'économie.

L'analyse de la fiscalité et de la parafiscalité fait état de différents constats : en 2014, la Belgique restait - après le Danemark (49,9%) et la France (45,9%) - le troisième pays européen où la part des impôts dans le PIB était la plus élevée : 45,3%. En 2014, en Belgique, comme dans un certain nombre d'autres pays européens (la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovénie, la Finlande et la Suède), plus de 50% de la totalité des recettes proviennent du facteur travail. Plus exactement, cette part était de 53,4% en Belgique, en 2014. Le taux d'imposition implicite sur le travail, sur la consommation et sur le capital s'élevait en Belgique, en 2014, respectivement à 43,5%, 21,0% et 35,5 % (chiffres de 2012)¹³. Ces taux d'imposition implicites sont supérieurs à la moyenne des 3 pays de référence.

En Belgique, les subventions salariales concernant le secteur privé atteignaient 1% de la masse salariale en 96 et 4,67% en 2015 pour un montant total équivalent à 7,254 milliards d'euros pour l'année 2015. Notons qu'à partir du 1er avril 2016, l'exonération du versement de 1% du précompte professionnel dans le secteur marchand (aussi appelée subvention générale) a été supprimée, à l'exception des PME qui passent d'une exonération de 1,27% à 0,27%. Cette exonération représentait un montant de 1,035 milliard d'euros en 2015, soit 0.67% de la masse salariale. Cette subvention générale sera convertie en une réduction supplémentaire du taux de base des cotisations patronales. En 2011, le taux de subventionnement du secteur privé atteignait en Allemagne 0,26%, aux Pays-Bas 0,71% et en France 0,76%. Ces chiffres ne sont pas mis à jour mais la réforme de la loi de 1996 impose le calcul du handicap salarial par rapport aux pays de référence depuis 1996 ainsi que le calcul du handicap absolu des coûts salariaux, en tenant compte des subsides salariaux en Belgique et dans les pays de référence. Ce qui figurera, au plus tard, dans le Rapport Emploi Compétitivité de 2018. On peut toutefois noter que la France a instauré en 2013 le "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" (CICE). Cette subvention salariale représentait, en 2016, 2,1% de la masse salariale du secteur privé.

Un cadre institutionnel solide pour une vision énergétique à long terme

Par ailleurs, le besoin d'un cadre institutionnel solide se fait sentir également dans un autre domaine, celui de l'énergie. Une vision énergétique interfédérale est essentielle pour que les différents niveaux de pouvoir agissent de manière coordonnée et qu'un cadre juridique stable soit établi, qui doit persister au-delà des majorités gouvernementales.

Se soucier également des institutions informelles

Outre les institutions formelles, soulignons également l'importance des institutions informelles (valeurs, normes, habitudes...). Il ressort de différentes sources que la Belgique ne fait pas partie des meilleurs élèves en matière d'orientation vers les performances et d'attitude vis-à-vis de l'entrepreneuriat. C'est également le cas en termes d'ouverture à la diversité mesurée sur la base de l'indice de tolérance, pour lequel les Pays-Bas obtiennent par exemple de meilleurs résultats. De plus, la diversité en termes d'âge, de sexe et d'origine ethnique ne se reflète que trop rarement encore dans la population active en Belgique. Ceci pourrait pourtant avoir un effet positif sur la créativité au sein des entreprises.

¹³ Notons que le taux d'imposition implicite du capital est surestimé. En effet, le numérateur du taux implicite comprend les impôts sur les revenus et sur les stocks de capital, tandis que le dénominateur comprend seulement la base imposable des revenus du capital. Ceci n'affecte cependant pas la comparaison internationale, étant donné que la même méthode est utilisée pour tous les pays

1.4.2 L'enseignement et la formation comme leviers de productivité et de cohésion sociale

Le niveau d'instruction de la population détermine en effet la capacité d'un pays à apprendre, à absorber de nouvelles informations et à développer des aptitudes qui permettront au final de résoudre des problèmes ou de générer de nouvelles connaissances. La formation initiale et l'apprentissage tout au long de la vie renforcent de cette manière la productivité et les opportunités de création d'emplois dans une économie.

En outre, l'enseignement et la formation sont également déterminants pour la cohésion sociale d'un pays. En Belgique, les inadéquations de compétences (en termes de diplômes obtenus, d'expérience professionnelle, de connaissances linguistiques... des candidats par rapport à ce que les recruteurs demandent) sont un des principaux obstacles à l'appariement sur le marché du travail. Il en résulte que le taux d'emploi des faiblement qualifiés d'âge actif en Belgique est inférieur à la moyenne dans les autres pays. Une population mieux instruite sera par conséquent bénéfique pour l'emploi. En outre, une offre plus élevée de personnes hautement qualifiées aura pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, de réduire le « skill premium » – la différence de salaire entre les personnes hautement et faiblement qualifiées – et, partant, l'inégalité des revenus.

Un système d'enseignement et de formation de qualité est donc indispensable pour la compétitivité. Plusieurs défis sont toutefois à relever en la matière.

Continuer à encourager le choix des filières scientifiques et techniques

Comme indiqué plus haut, les métiers techniques sont des fonctions critiques dans les trois Régions. Bien que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur soit au-dessus de la moyenne de l'UE, le nombre d'étudiants et de diplômés dans les filières scientifiques, d'ingénierie et technologiques est faible par rapport à d'autres pays. Compte tenu de l'importance de ce groupe pour le potentiel d'innovation d'un pays, il est essentiel de continuer à encourager le choix de ces formations.

Au niveau de l'enseignement secondaire également, il y a pénurie de personnes techniquement qualifiées. Une partie de l'explication réside dans le « système en cascade » belge. Les filières théoriques propres à l'enseignement secondaire général (ESG) jouissent globalement d'une meilleure image que les filières techniques et professionnelles, avec pour effet que beaucoup d'étudiants commencent dans l'ESG et « dégringolent » en cas d'échec vers l'enseignement technique puis professionnel. Ceci a souvent un impact négatif sur la motivation des élèves, poussant même certains à quitter l'école sans qualifications. La part du décrochage scolaire en Belgique s'élevait à 10,1 % en 2015, soit légèrement en dessous de la moyenne de l'UE de 11 %. On relève toutefois des différences importantes entre les Régions : en Flandre, la proportion de jeunes quittant l'école prématurément était de 7 % en 2014, en Wallonie de 12,9 % et à Bruxelles de 14,4 %.

Une attention suffisante pour la numérisation croissante

La numérisation prend une place de plus en plus grande dans la vie sociale et économique. À l'avenir, la demande d'aptitudes spécifiques en la matière ne cessera de s'accroître. Il sera dès lors important d'intégrer et d'utiliser les TIC à l'école. Dans ce domaine, la Belgique obtient des résultats qui se situent dans la moyenne des États membres de l'UE, mais elle reste en retard par rapport aux pays les plus performants, notamment en ce qui concerne le nombre d'élèves par ordinateur connecté à l'Internet, l'utilisation d'un ordinateur scolaire dans le cadre de l'apprentissage et la participation obligatoire des enseignants à une formation en informatique.

Des moyens publics suffisants doivent être dégagés de manière adéquate afin de garantir la qualité de l'enseignement et relever les défis futurs en matière de TIC.

Soulignons toutefois que l'accent ne doit pas seulement être placé sur les « hard skills » en matière de TIC, mais aussi sur ce qu'on appelle les « soft skills » : des aptitudes comme la capacité à résoudre des problèmes, le sens critique, la créativité et l'interaction sociale, lesquelles contribueront à assurer l'employabilité de la nouvelle génération sur le marché du travail même en cas de nouveaux changements technologiques. Ce sont en effet les tâches qui requièrent créativité, inventivité et intuition qui sont les plus difficiles à convertir en algorithmes et donc à automatiser. L'année prochaine, une analyse sera menée sur l'impact de la numérisation sur le besoin en compétences et en formation.

Continuer à encourager la formation sur le lieu de travail et la formation en alternance

Stimuler la formation sur le lieu de travail – et en particulier la formation en alternance¹⁴ – peut apporter une réponse à une série de défis importants. C'est une manière de mieux ajuster les compétences des jeunes aux besoins du marché du travail. Ceci ne profite pas seulement aux entreprises, mais aussi aux jeunes et à la société dans son ensemble. L'expérience de travail concrète des jeunes accroît en effet leurs opportunités sur le marché du travail et a par conséquent un impact positif sur le chômage des jeunes. La formation sur le lieu de travail et la formation en alternance peuvent également favoriser la motivation des jeunes et, dans certains cas, lutter contre le décrochage scolaire.

À l'exception de la Communauté germanophone, le système de formation en alternance est peu développé en Belgique par rapport aux autres pays. Cependant, les différentes Communautés et Régions en reconnaissent le potentiel et investissent dès lors dans le renforcement et la valorisation de celui-ci. Pour ce faire, des efforts doivent être fournis tant du côté de l'offre que du côté de la demande.

Du côté de l'offre, il est important que les entreprises soient suffisamment incitées à proposer des formations sur le lieu de travail. Dans ce cadre, il convient de poursuivre la simplification administrative et l'harmonisation des systèmes dans les Communautés et Régions. L'offre de formations et le contenu de celles-ci doivent aussi être suffisamment adaptés aux besoins des entreprises, bien qu'il soit également important que les formations soient suffisamment larges pour armer les jeunes face aux changements rapides sur le marché du travail. Enfin, les fonds sectoriels ont un rôle important à jouer. De nombreux fonds sectoriels jouent déjà un rôle actif dans la sensibilisation des entreprises à l'organisation de formations sur le lieu de travail. Différents fonds sectoriels prévoient aussi un accompagnement et/ou un soutien tant pour les élèves, les écoles/accompagnateurs de parcours d'insertion que pour les entreprises. Ils proposent par exemple des formations visant à accroître la qualité de l'accompagnement au sein de l'entreprise.

Du côté de la demande, il est important que la formation en alternance soit attrayante pour les jeunes et leurs parents. Aujourd'hui, en effet, la formation en alternance est rarement le premier choix. À cet égard, il importe de veiller à un bon accompagnement dans le choix des études et de poursuivre la revalorisation de la formation afin qu'elle inculque à la fois des aptitudes professionnelles et plus générales et qu'elle débouche potentiellement sur une qualification professionnelle et d'enseignement. Il convient également d'améliorer l'image de la formation : un changement de culture doit avoir lieu afin que la formation en alternance soit considérée comme un parcours d'apprentissage à part entière et positif.

¹⁴ Dans un système de formation en alternance, les jeunes en âge scolaire alternent entre l'école/le centre de formation et une entreprise, où ils passent la plus grande partie du temps d'apprentissage.

Enfin, il serait utile d'étendre le système de formation en alternance à d'autres groupes cibles. À l'heure actuelle, la formation en alternance est essentiellement appliquée dans l'enseignement professionnel. Il existe toutefois un potentiel important dans d'autres filières de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur et en tant que type de formation pour les chômeurs.

Un enseignement de qualité garantissant l'égalité des chances pour tous

Le niveau des compétences dépend évidemment de la qualité de la formation. Celle-ci doit être assurée en permanence. L'égalité des chances pour tous dans l'enseignement est une autre priorité. Il semblerait que cela ne soit pas suffisamment le cas actuellement en Belgique. Sur la base de l'enquête PISA la plus récente (2015¹⁵), le milieu socio-économique des élèves explique davantage qu'en moyenne dans l'OCDE les écarts de performance entre les élèves. De plus, il existe encore en Belgique un écart important entre les performances des élèves autochtones et celles des élèves issus de l'immigration. Ce dernier groupe est également surreprésenté dans l'enseignement spécialisé et professionnel. De grands défis se posent donc en matière d'égalité des chances, d'autant plus que les groupes d'élèves défavorisés – à savoir ceux qui sont issus de l'immigration – devraient augmenter le plus selon les prévisions.

L'amélioration et l'extension de la formation continue

Outre l'offre et la qualité des formations initiales, l'apprentissage tout au long de la vie est également important pour assurer la présence de compétences dans une économie. En proportion de la population totale, la participation à l'apprentissage tout au long de la vie est relativement faible en Belgique : en 2014, 7,1 % seulement des personnes âgées de 25 à 64 ans ont indiqué avoir pris part à une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête, contre 10,7 % en moyenne dans l'UE.

1.4.3 La recherche et le développement comme facteur essentiel à l'innovation

On l'a vu plus haut, la recherche et le développement sont des facteurs essentiels à l'innovation. La R&D a été analysée selon deux critères : le financement et l'exécution / réalisation des dépenses.

Où se situe la Belgique en la matière ? Entre 2005 et 2013, l'intensité en R&D nationale a augmenté en Belgique. Durant cette période, les dépenses en R&D ont augmenté plus rapidement en Belgique qu'en Allemagne, qu'aux Pays-Bas et qu'en France¹⁶. Les entreprises ont été les plus grandes contributrices à la hausse des dépenses en R&D en Belgique entre 2005 et 2013. Une part croissante des dépenses en R&D des entreprises est néanmoins financée par les pouvoirs publics. Et la contribution de l'Etat au financement de la R&D des entreprises est même sous-estimée car les chiffres sur la R&D n'isolent pas les aides fiscales indirectes, comme l'exonération partielle au précompte professionnel.

En outre, une part croissante des dépenses en R&D des entreprises est financée par l'étranger. C'est une indication que les entreprises de R&D en Belgique font souvent partie de grandes entreprises multinationales. En moyenne, les entreprises en Belgique ont accru leur intensité en R&D. Cette « évolution moyenne » masque toutefois des écarts importants.

Les performances de la Belgique en matière de R&D sont très sensibles, voire dépendantes, des décisions de quelques grandes entreprises insérées dans des groupes multinationaux, qui évoluent dans quelques secteurs d'activité (surtout l'industrie manufacturière) et qui sont géographiquement

¹⁵ <http://www.compareyourcountry.org/pisa/country/bel>

¹⁶ En 2005, l'intensité en R&D (en % du PIB) était de 2,42% en Allemagne, 1,79% aux Pays-Bas, 2,04% en France et 1,78% en Belgique. En 2013, elle était de 2,83% en Allemagne, 1,96% aux Pays-Bas, 2,24% en France et 2,43% en Belgique

regroupées. Ceci s'explique notamment par la présence de clusters industriels. Par rapport à ce dernier constat, les interlocuteurs sociaux trouvent important que les Régions favorisent le développement de clusters afin d'encourager l'ancrage en Belgique des grandes entreprises actives dans la R&D.

L'augmentation de l'intensité en R&D des entreprises peut être le reflet soit - première possibilité - d'une spécialisation des entreprises belges dans la chaîne de valeur ajoutée mondiale dans la production de R&D à la suite des mesures favorables prises pour soutenir la R&D, tandis que les activités de production sont réalisées à l'étranger ; soit – deuxième possibilité – du fait que la Belgique se spécialise dans la chaîne de valeur ajoutée mondiale sur des productions intensives en R&D qui sont en moyenne moins exposées à la concurrence des pays à bas salaire. Qu'en est-il ? Les IS souhaitent qu'une analyse complémentaire soit menée afin de voir, - première possibilité - si une meilleure valorisation de la R&D en termes de création de valeur ajoutée est possible. Vu l'importance de l'industrie manufacturière pour les performances belges en R&D, une attention particulière devra lui être accordée. Dans le second cas, il s'agit d'analyser les conditions pour renforcer la spécialisation de l'économie belge dans ces productions intensives en R&D. Il est à noter que la problématique de la valorisation de la R&D est également relevée par la Commission européenne dans son « European Innovation Scoreboard 2016 » et dans son « Country Report 2016 » pour la Belgique.

1.4.4 Infrastructure

Infrastructure de télécommunication

Une infrastructure numérique performante est indispensable dans une économie de la connaissance. Dans ce domaine, la Belgique est l'un des pays les plus performants en Europe, en particulier en matière de haut débit fixe. Une mise à niveau des réseaux a eu lieu ces dernières années au moyen de fils en cuivre et de câbles coaxiaux. Le nombre d'habitations directement connectées en fibre optique est toutefois très faible. En outre, les bonnes performances actuelles ne sont pas une garantie pour l'avenir. De manière générale, on s'attend en effet à ce que le trafic de données – tant fixe que mobile - augmente considérablement au cours des prochaines années. De plus, les innovations exigent de plus en plus de communications en temps réel. Des investissements sont dès lors nécessaires, tant dans la capacité de l'infrastructure que dans sa qualité (fiabilité, vitesse de transmission, symétrie...).

Outre la capacité et la qualité, le prix du haut débit a également son importance. Bien que les résultats des études comparatives de prix dépendent des profils d'utilisateur, des éléments indiquent que la Belgique est relativement chère pour certains services de télécommunications. Pour les consommateurs, l'internet mobile en tant que produit « standalone » reste coûteux par rapport aux pays voisins. Les offres conjointes « triple-play » avec internet (très) rapide et la téléphonie fixe en tant que produit « standalone » pour utilisateurs légers occupent également une position plutôt défavorable en Belgique. La position de la Belgique n'est pas non plus avantageuse sur le marché des entreprises.

Les coûts de télécommunications des entreprises belges (entreprises individuelles et PME) sont passés l'an dernier – en comparaison avec les autres pays examinés – d'un niveau moyen à un niveau plutôt cher, essentiellement en raison d'une réduction des prix dans les autres pays.

Infrastructure de transport

La mobilité est un facteur important. Les inadéquations géographiques peuvent peser, nous l'avons vu, sur le fonctionnement du marché du travail. La congestion touche à la fois les entreprises et les travailleurs en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Comme indiqué dans l'inventaire des secrétariats du CCE, du CNT et des CES régionaux sur le coût des déplacements domicile-travail, l'infrastructure de transport constitue l'un des retards en matière d'investissement les plus aigus dans notre pays. Les investissements publics nets (c.-à-d. les actifs fixes corrigés en fonction des amortissements) se chiffrent en moyenne à zéro depuis les années 90, ce qui érode la qualité des infrastructures publiques. L'infrastructure routière et ferroviaire est déjà sursaturée en de nombreux endroits (certainement pendant les heures de pointe) et ne pourra pas absorber, dans les circonstances actuelles, l'augmentation attendue de la mobilité. Les interlocuteurs sociaux considèrent donc l'amélioration/l'optimisation de l'infrastructure de transport comme un levier essentiel pour réaliser les objectifs d'une politique durable en matière de mobilité. Optimiser l'infrastructure de transport nécessite des investissements dans l'entretien des chemins de fer, des autoroutes, des voies fluviales, des pistes cyclables et des trottoirs, des investissements pour pallier les missing links, etc. ([CCE 2015-2220](#)).

Infrastructures énergétiques

Les IS réclament une vision énergétique à long terme car la Belgique doit affronter de nombreux défis. Dans un avis récent¹⁷, ils affirment la nécessité de, simultanément, garantir des prix énergétiques qui soient compétitifs pour les grandes et petites entreprises (qui sont sensibles aux prix de l'énergie et sont en concurrence avec des entreprises étrangères) et abordables pour les citoyens (et plus particulièrement pour les moins favorisés) ; respecter les limites environnementales et les engagements environnementaux ; garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique, tout en consolidant une société durable et des activités économiques garantissant la pérennisation des emplois de qualité et une valeur ajoutée dans l'économie nationale.

Cela implique par ailleurs d'assurer la stabilité du cadre réglementaire en matière de climat et d'environnement et de tenir compte des spécificités de l'économie belge dans le contexte d'une transition énergétique. Ses spécificités industrielles tout d'abord : le poids relativement plus important de l'industrie belge dans l'économie par rapport à deux pays de référence (la France et les Pays-Bas) et son intensité énergétique relativement plus importante, une large proportion de l'énergie disponible pour la consommation finale utilisée à des fins non énergétiques, c'est-à-dire comme matière première pour la production de biens, l'interdépendance des secteurs industriels belges et le nombre importants d'emplois indirects qui y sont générés, notamment dans les PME. Mais également, ses spécificités en termes de mobilité (en particulier la congestion et ses conséquences sur l'économie dans son ensemble) et d'(in)efficacité énergétique dans le logement. Les IS mènent actuellement une réflexion sur les défis que pose cette transition

¹⁷ Avis CCE 2015-0135 DEF, « [L'engagement des interlocuteurs sociaux face aux enjeux énergétiques](#) ».

2. Avantages non récurrents liés aux résultats

En application de l'Accord interprofessionnel 2007-2008 (point d'ancrage 3 : avantages non récurrents liés aux résultats) et de l'avis commun du CCE et du CNT du 20 décembre 2007, le Conseil central de l'Économie effectue le suivi du système d'avantages non récurrents liés aux résultats.

Pour rappel¹⁸, ce système prévoit la possibilité de conditionner un certain montant de rémunération à la réalisation d'objectif(s) collectif(s) prédéfini(s). Ce « bonus » est alors exonéré de l'impôt des personnes physiques à condition que l'avantage ne dépasse pas, en 2015, 2 721€ net par travailleur.

En ce qui concerne la parafiscalité, une cotisation personnelle « de solidarité » de 13,07% est mise en place pour les bonus versés depuis le 1er janvier 2013. Les bonus inférieurs, en 2015, à 3130€ brut (soit 2 721€ + la cotisation personnelle de 13,07%) ne font pas l'objet du calcul classique de cotisations sociales patronales, mais une cotisation spéciale de 33% est en vigueur.

Comme indiqué plus haut, l'avantage est donc principalement fiscal, le montant de bonus à ne pas dépasser étant dès lors de 2 721 € (hors cotisation personnelle « de solidarité »).

La décision et les modalités de mise en place de ce type de rémunération peuvent être prises au niveau des secteurs (au travers de la signature d'une convention collective de travail) ou des entreprises (via un CCT d'entreprise ou un acte d'adhésion).

2.1 Accords sectoriels

A l'automne 2016, un accord sectoriel est d'application dans 8 (sous-)commissions paritaires, à savoir les commissions 105 et 224 (métaux non-ferreux), la SCP 328.02 (transport urbain et régional de la région wallonne), une partie de la commission paritaire 140 (transport et logistique), la CP 326 (Industrie du gaz et de l'électricité), la CP 301 (commission des ports) et la CP 116 (chimie), pour ce qui concerne l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province du Limbourg. Depuis 2015, la CP 203 (CP pour les employés des carrières de petit granit) a également prévu le paiement d'un avantage non-récurrent lié aux résultats.

2.2 CCT d'entreprises et actes d'adhésion

Le nombre d'actes d'adhésion introduits au greffe du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale atteignait 5630 en 2015 et 4962 début octobre 2016¹⁹. En ce qui concerne les conventions collectives d'entreprise, ces chiffres s'élevaient à, respectivement, 1917 et 1821.

¹⁸ Une présentation plus détaillée du système est faite dans les notes [CCE 2010-0395](#) et [CCE 2011-0679](#) disponibles sur le site internet du Conseil.

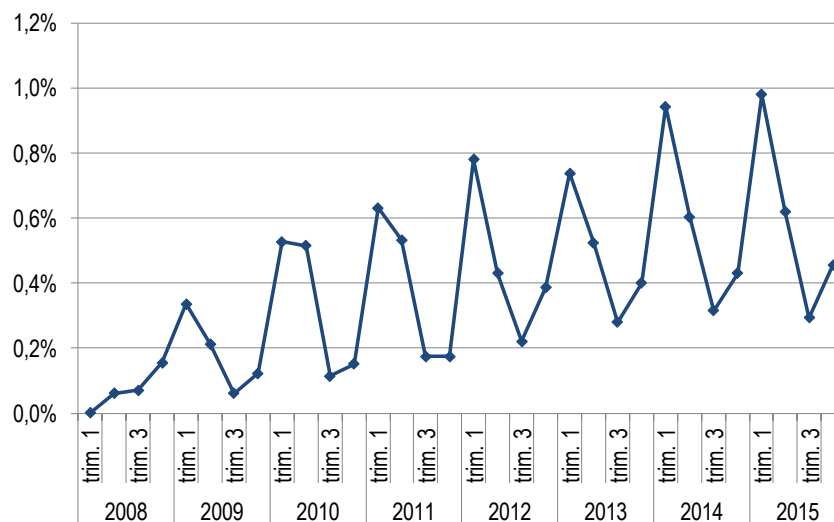
¹⁹ Chiffre provisoire pour 2016.

Il faut préciser que la plupart de ces actes et CCT sont de courte durée, parfois inférieure à un an. Une même entreprise peut donc introduire chaque année un nouvel accord, voir plusieurs accords par année (si l'accord, par exemple, porte sur des travailleurs différents ou a une durée inférieure à un an).

2.3 Impact sur l'évolution des salaires

Lorsque l'impact des avantages non récurrents liés aux résultats est mis en relation avec les salaires bruts, il apparaît que l'impact est, chaque année, concentré sur le premier trimestre. On peut supposer qu'il s'agit du paiement de bonus basés sur la réalisation d'objectifs observés l'année écoulée. Au premier trimestre de 2014, le pic s'élevait à 0,94% de la masse salariale (du secteur privé) et montait à 0,98% au premier trimestre de 2015. En termes de moyenne annuelle, les bonus non récurrents s'élevaient en 2009 à 0,18 % des salaires bruts déclarés à l'ONSS. Cette proportion n'a cessé d'augmenter pour s'établir à 0,48% en 2013, 0,57% en 2014 et 0,59% en 2015.

Graphique 2-1: Part des avantages non récurrents liés aux résultats (en % du salaire brut ONSS, secteur privé)



Sources : ONSS (données non publiées) ; calculs propres du secrétariat

3. Annexe : listes des travaux ayant alimenté les interlocuteurs sociaux lors de la préparation de cette deuxième partie du Rapport Emploi Compétitivité, publiée sous leur responsabilité.

Notes documentaires et notes méthodologiques du secrétariat du CCE :

- [CCE 2016-1620 Caractéristiques de la négociation salariale dans les pays de référence \(18/07/2016\)](#)
- [CCE 2016-1548 Analyse de la distribution des revenus en Belgique - Partie 1 : situation générale et pistes de recherche \(26/09/2016\)](#)
- [CCE 2016-2308 Les difficultés d'appariement sur le marché du travail en Belgique et dans les trois régions : analyse à partir de fonctions critiques \(13/10/2016\)](#)
- [CCE 2017-0045 Analyse de la hausse de l'intensité en r&d en Belgique depuis 2005 \(16/01/2017\)](#)
- Note relative à la (para)fiscalité (à paraître)
- [CCE 2016-1545 Méthodologie relative aux subventions salariales dans le non-marchand \(1/03/2017\)](#)
- [CCE 2017-0046 Monitoring de l'Emploi en Belgique : Indicateurs de suivi pour le Rapport Emploi Compétitivité \(27/01/2017\)](#)
- [CRB 2017-0043 Het gebruik van de economische vooruitzichten van het Federaal Planbureau voor het economisch beleid \(14/02/2017\)](#)
- [CCE 2017-0047 La soutenabilité des finances publiques et les impacts économiques et sociaux des politiques budgétaires et structurelles \(27/01/2017\)](#)
- « Emploi, salaires, productivité et rentabilité: quels liens? » (à paraître)

Travaux issus d'autres institutions et pour lesquels le secrétariat du CCE a rédigé des notes de discussion à destination des interlocuteurs sociaux afin de préparer la deuxième partie du Rapport:

- [Le Rapport 2016 du Conseil supérieur de l'Emploi, "Économie numérique et marché du travail"](#)
- [Les actes du Symposium relatif à la formation en alternance organisé par le Palais royal le 25 mai 2016](#)
- [Le rapport "Hoge Groei Ondernemingen in België" du Prof. Sleuwaegen \(KULeuven / Vlerick Business School\)](#)
- Les rapports respectifs [de l'Observatoire des prix](#) et [de la BNB](#) sur l'évolution des prix en Belgique